

2012

ENGAGEMENTS ENTRE LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES DE LA CHARTRE DU T4F

Article 1 : Publicité

Diffusion des informations à partir du fichier central ou individuel.

Pour chaque épreuve, diffusion des invitations par courrier en utilisant les fichiers fournis par chacun des adhérents.

Les confirmations d'engagement seront transmises par courrier.

Article 2 : Les participants

Il y a deux catégories :

- Navigation : road-book en fléché métré, non métré, notes à l'ancienne, fléché allemand, cartographie (points, cotes d'altitude, calques, etc, avec un maximum de 10% de la distance totale de l'épreuve).
- Tourisme : road-book en fléché métré et non métré , comportant un maximum d'informations, en fonction de la réalité du terrain.

Article 3 : Les véhicules

- Est éligible toutes voitures immatriculées avant le 31/12/1981 (règlement ffve et Fiva ; carte grise faisant foi) pour marquer des points au T4F.
- Est éligible toutes voitures immatriculées avant le 31/12/1986 (youngtimer) dans le cadre de la manifestation.

Article 4 : Durée et coût

- Si l'épreuve se déroule sur 2 jours : le prix sera de 350€ maxi (6repas par équipage + pauses) hors hébergement.
- Si l'épreuve se déroule sur 1 jour : le prix sera de 180€ max.
- Le logement ou des repas supplémentaires peuvent être organisés hors épreuve. Dans ce cas, il faut une inscription distincte sur base de prix démocratiques.

Article 5 : Les contrôles et pénalisations

Ils seront toujours placés de façon visible, à droite, dans le sens de la marche.

CP : panneaux ou humains : 30 points de pénalités si manquants ou faux. Il ne peut faire l'objet d'une prise de temps.

Tout contrôle humain doit impérativement être précédé d'un panneau (excepté pour les T.I.P indiqués dans le road-book).

CH : Ils seront toujours précédés d'un panneau jaune, le rouge étant réservé à la position du contrôle.

- 100 points si le CH est oublié ou passé à l'envers. Si le retard est de plus de 31', la pénalité appliquée sera de 30 points + 100 points.
- 5 points par minutes d'avance.
- 1 point par minute de retard.

E.V : étape virtuelle

- Si une étape virtuelle est organisée (calcul d'un temps virtuel de passage), la pénalité sera de 0,016 point par seconde de différence avec le temps idéal calculé par l'organisateur.

T.I.P : 5 points par min d'avance. Il n'y aura aucune pénalité pour retard.

Article 6 : Exclusions

- En cas d'utilisation d'un GPS/GSM.
- En cas de panne irrémédiable, l'organisateur a le droit de laisser poursuivre l'épreuve :
 - Si le véhicule de remplacement a + de 25 ans : pénalité de 50 points.
 - Si le véhicule de remplacement a – de 25 ans : les concurrents ne seront pas classés dans le cadre du trophée.
- En cas de changement d'un des membres de l'équipage au cours d'une épreuve, cet équipage ne sera pas classé au T4F.
- Les autres cas d'exclusion seront analysés par le jury des organisateurs :
 - Conduite dangereuse.
 - Constat par les forces de l'ordre.
 - Comportement anti –sportif, incivilités.
 - Voiture en mauvais état ou non conforme aux exigences du code de la route sensées être respectées par la signature du pilotes apposée sur la fiche « je déclare sur l'honneur... »

Article 7 : Le classement

- Dans le cadre du trophée, il n'y a pas d'application du coefficient d'âge du véhicule sur aucune des pénalités sauf en cas d'égalité parfaite au terme de l'épreuve, étape virtuelle comprise. Si toutefois, l'égalité devait encore subsister, l'avantage serait donné au véhicule ayant la plus faible cylindrée.
- Il sera établi un classement Pilote-Copilote séparé dans la catégorie navigation et la catégorie tourisme.

Article 8 : Le parcours

Si le rallye se déroule sur deux jours, il comportera un maximum de 400 km.

Si le rallye se déroule sur un jour, la distance maximale sera de 220km, parcours de liaison final non compris.

Le revêtement des routes sera asphalté ou équivalent.

Après le repas du soir, il est souhaitable de ne pas organiser d'étape de nuit ; toutefois s'il en était ainsi, elle serait facultative et non pénalisante.

Article 9 : Attribution des points (pilote et co-pilote)

1^{er} : 20 pts/ 2^{ème} : 19pts/ etc au-delà du 20^{ème} : 1pt.

La remise des prix du T4F sera faite lors de la dernière manifestation inscrite au calendrier.

Tout équipage absent à la remise des prix ne sera pas récompensé.

Des coupes ou trophées et cadeaux seront distribués aux 5 premiers classés de chaque catégorie, pilote et co-pilotes.

Article 10 : Budget

Une participation sera demandée en fin de chaque saison à chaque organisation afin de doter la remise des prix du trophée.

Cette participation sera déterminée après décision collégiale.

Les signataires de la Charte :

Ass Teuf Club	Ass W Mairesse Historique
6^{ème} Fagne Calestienne	9^{ème} Criterium W Mairesse
15/04/2012	16/06/2012
Ass A.H.R.N.	Rétropassion Ardennes
18^{ème} Historique Route du Nord	5^{ème} Rallye Historique des Ardennes
22 et 23/09/2012	6/10/2012
1^{er} Trefle Audomarois	
27et 28/10/2012	